

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2018

ANNULATION DES STRIPS VVPR

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Euronext Brussels a radié l'ensemble des strips VVPR cotés sur les marchés qu'elle organisait et notamment les strips émis par Solvac.

Suite à la suppression par la loi programme du 27 décembre 2012 de la réduction du précompte mobilier sur les dividendes applicables aux actions avec strips VVPR, ces derniers ont perdu leur valeur.

Au vu de ce qui précède, les strips VVPR émis par Solvac ont été annulés le 31 juillet 2018 suite à la décision du Conseil d'administration (voir communiqué de presse du 31 juillet 2018 - page 3 - point 5).

Euroclear Belgium qui tenait le registre et Euronext Brussels ont été dûment informés de cette décision.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service Actionnaires :

Tél. +32/2/639 66 30

Mail : investor.relations@solvac.be